Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI LE 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le treize du mois d'avril à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.
Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON - Jean-Marc BOULLET – Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON – Catherine MESNARD – Freddy POUPIN – Nadine ROCHE et Jonathan VERGNAUD.
Absents excusés : Emilie CZAJKA (pouvoir à Mathilde COLLIGNON - Benoît ROUSSILLON (pouvoir à Jean-Marc BOULLET).
Secrétaire de séance : Nadine ROCHE
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET PRINCIPAL)

Monsieur le Maire laisse le soin au secrétaire de mairie de présenter aux membres du Conseil Municipal les tableaux des recettes et des dépenses, en fonctionnement et en investissement.

Le compte administratif 2020 dégage, en **fonctionnement**, un excédent de **43 426,85 € pour l'année 2020** et un excédent cumulé de **223 821,67 €** et, en **investissement**, également **un excédent de 17 139,97 €pour l'année 2020** et un excédent cumulé de **10 903,07 € ;** montants affectés au budget communal pour l'exercice 2021.

Après cette présentation bien détaillée, M. le Maire sort de la salle et Mme Marie-Thérèse CHARRIERE, la doyenne du Conseil, fait procéder au vote. Aucune observation, le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité,** la bonne gestion de la commune par le compte administratif 2020**.**

2) VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sont encore soumises à la Taxe d'habitation et versées à la commune sous forme de compensation par l'Etat.

A titre de compensation de la suppression de la Taxe habitation, la commune va percevoir la part Départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties ;

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, **de ne pas modifier les taux actuels d'imposition**.

Pour mémoire, ci-après les taux :

- Taxe foncière sur propriétés bâties : 42,36 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 62,79 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 22,90 %

3) DELIBERATION LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES SUPERIEURES A 23 000 €

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'adopter la liste des organismes de regroupement susceptibles d'obtenir une subvention supérieure à 23 000 € par an.

Seul le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de Saint-Front-Valence-Ventouse est concerné. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la participation de la commune pour un montant de 60 000 € sur l'imputation budgétaire n° 657358.

4) VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2021

Suite à la présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2021, le Conseil municipal, **à l'unanimité,** le valide. Celui-ci s'équilibre tant en fonctionnement et tant en investissement d'un montant prévisionnel **de 582 491,67 €**

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du conseil municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures.